

## **DECLARATION PREALABLE CAPA HORS CLASSE DES CPE DU 20/06/2014**

La présente CAPA se réunit alors que le nouveau Premier Ministre vient d'annoncer un plan d'austérité prévoyant, avec une baisse de 50 milliards des dépenses publiques et sociales au nom de la compétitivité des entreprises, une régression sociale sans précédent. Un plan que les personnels ressentent comme une agression et qu'ils dénoncent d'autant plus fort que la morosité s'accroît dans l'Education Nationale.

En effet, le maintien du gel du point d'indice annoncé jusqu'en 2017 fait partie des mesures iniques et récessives qui vont aggraver la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, unanimement reconnue. C'est inacceptable. Il n'est pas étonnant que, dans ce contexte, le ministère peine à recruter ses agents. Pénurie renforcée par une formation indigente.

Cette année encore, le contingent d'accès à la hors classe des CPE a été porté à 7% comme pour les certifiés. Ce résultat a été obtenu grâce aux demandes réitérées et argumentées du SNES au plan national, auprès des différents ministres qui se sont succédés depuis plus de 10 ans. L'effort est louable mais ne répond pas à notre demande syndicale de rattrapage par rapport aux certifiés. Cela ne gomme en aucun cas la disparité qui s'est accentuée au fil des années, entre les deux corps. De ce fait nous continuons à réclamer ce rattrapage

Compte tenu du contingent et de la réforme des retraites, les élu(e)s SNES – SNUEP réaffirment que les CPE au 11<sup>ème</sup> échelon doivent être inspectés et être prioritaires à l'accès à la hors classe.

Nous ne comprenons pas que des collègues qui n'ont pas encore atteint le 11<sup>ème</sup> échelon soient promus avant des collègues bloqués à l'échelon terminal, alors qu'ils ont la possibilité d'évoluer par un échelon supplémentaire. Il nous semble donc nécessaire de réviser la liste des promouvables, en privilégiant les 11<sup>èmes</sup> échelons qui doivent être les premiers bénéficiaires du relèvement du contingent.

Que ce soit dans le cadre de la notation ou dans celui de la promotion, la question de l'évaluation est bien évidemment liée à celles de la reconnaissance de l'identité professionnelle, de la charge et des conditions de travail. Les discussions en cours avec le ministère devront clarifier les obligations de service des personnels tout en confortant le métier dont le cœur est, faut-il encore le rappeler, le travail quotidien auprès des élèves ainsi que leur suivi par des équipes pédagogiques et éducatives en vue de leur réussite et de leur épanouissement.

Les commissaires paritaires élu(e)s SNES – SNUEP

W. BESSUEILLE - E. FRISO - J-P. MURA  
M. NICOLAS - F. REYNAUD - M-B. TRUTT - A. ZAMI